



AFROMEDI

Afrigue Faiseur des Regles

6ème Édition

**Initiative des
Médias AFRODAD**

Partenariat avec les médias
pour faire progresser la
justice socio-économique
et la position commune de
l'Afrique sur la dette

La note conceptuelle

**27 – 29 mai 2026
Nairobi, Kenya**



Introduction

La sixième édition de [l'Initiative des Médias AFRODAD \(AFROMEDI VI\)](#) se tiendra du 27 au 29 mai à Nairobi, au Kenya. Lancée en 2021, AFROMEDI a formé plus de 600 journalistes issus de 37 pays africains, contribuant à un débat public mieux informé et à un engagement médiatique soutenu sur la dette, la justice fiscale et la gouvernance économique. Les journalistes jouent un rôle essentiel dans la structuration du débat public et la garantie de la redevabilité.

AFROMEDI vise à renforcer en continu les capacités des journalistes africains qui couvrent les questions de dette, de développement et de gouvernance financière mondiale. L'initiative vise également à doter les journalistes d'outils analytiques leur permettant d'examiner les structures de

la dette souveraine, l'influence des créanciers privés, le financement du secteur extractif et les impacts socio-économiques des mesures d'austérité. Elle renforce la compréhension de la manière dont l'extraction historique, les flux financiers illicites et les inégalités structurelles continuent de façonner aujourd'hui les vulnérabilités de l'Afrique en matière de dette et ses contraintes budgétaires.

Le thème de l'édition de cette année est : « S'associer aux médias pour faire progresser la justice socio-économique et la position commune de l'Afrique sur la dette ». Ce thème s'aligne sur la Charte africaine de l'emprunt, la Position commune africaine sur la dette (CAP) de l'Union africaine dans le cadre de la Déclaration de Lomé, ainsi que sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Contexte et justification

L'an dernier, l'Union africaine a convoqué à Lomé, au Togo, une conférence historique sur la dette, dans un contexte de crise croissante de la dette publique en Afrique. [La Déclaration de Lomé](#), document final de la conférence, indique que 25 pays africains sont soit en situation de surendettement, soit exposés à un risque élevé de surendettement.

Au cours des deux dernières décennies, le paysage de la dette en Afrique ainsi que la composition des créanciers ont profondément changé, marqués par un passage d'un endettement concessionnel auprès des créanciers multilatéraux et bilatéraux hors Club de Paris à un endettement commercial non concessionnel et coûteux. La dette commerciale est passée de 17 % de la dette extérieure totale en 2000 à 43 % en 2023. La Chine est devenue le plus grand créancier bilatéral hors Club de Paris de l'Afrique, représentant 62,2 milliards de dollars en 2024 ([World Bank International Debt Statistics 2024](#)). Ces dettes non concessionnelles, assorties de taux d'intérêt plus élevés, d'échéances plus courtes et de conditions de refinancement moins prévisibles, ont élargi les options de financement mais accru la complexité de la gestion et de la restructuration de la dette. Le service de la dette a fortement augmenté, avec une hausse de 132 % des coûts de service de la dette ([CNUCED Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique](#)), atteignant environ 90 milliards de dollars par an. En conséquence, au moins 32 pays africains consacrent désormais une part plus importante de leurs dépenses publiques au remboursement de la dette qu'à des secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation ([IMF World Economic Outlook, 2024](#)).

Le poids de la dette en Afrique est alimenté par des facteurs externes et internes. Selon [la Déclaration de Lomé](#), sur le plan externe, les pays africains font face à des coûts d'emprunt disproportionnellement

élevés, les taux d'intérêt ayant atteint 8,2 % en 2024, contre des moyennes de 5,4 % à 6,3 % entre 2008 et 2019 ([Banque Africaine de Développement | African Perspectives Économiques en Afrique 2024](#)). Ces taux élevés augmentent considérablement les obligations de service de la dette, contraignant les gouvernements à détourner des ressources publiques rares de priorités sociales et de développement essentielles. Ces coûts d'emprunt élevés sont largement dus à des asymétries structurelles dans l'architecture financière mondiale, notamment les biais des agences de notation, l'accès limité au financement concessionnel, l'exposition à la volatilité des marchés internationaux de capitaux et des mécanismes inéquitables de restructuration de la dette qui désavantagent les économies africaines.

De plus, une part importante des recettes budgétaires des gouvernements africains provient de l'exportation de ressources naturelles non transformées, qui sont sensibles à la volatilité des prix mondiaux des matières premières, ce qui contribue à l'instabilité des recettes et conduit à l'endettement pour faire face aux obligations budgétaires. Le déclin de l'aide publique au développement met en évidence les défaillances du système financier mondial, qui est centré sur les créanciers, imprévisible, dépourvu d'un cadre équitable de résolution de la dette souveraine fondé sur des règles, ce qui limite l'assistance aux gouvernements africains ; les chocs budgétaires récurrents jouent également un rôle majeur dans les défis liés à la dette de l'Afrique. Plus important encore, la Déclaration de Lomé souligne les défaillances du système financier mondial, lequel est centré sur les créanciers, imprévisible et dépourvu d'un cadre équitable et fondé sur des règles pour la résolution de la dette souveraine, ce qui limite la capacité des gouvernements africains à gérer les chocs et à répondre aux crises, augmentant ainsi la dépendance à l'égard d'une dette à coût élevé et compromettant la durabilité à long terme. Au niveau national, des facteurs

tels que la faiblesse de la gestion des finances publiques, la fuite des capitaux et les défis liés aux flux financiers illicites, la défaillance des systèmes fiscaux, ainsi que les plans ambitieux d'investissements publics et budgétaires dans les pays africains sont présentés comme des moteurs supplémentaires et majeurs de la dette publique des gouvernements africains.

Dans ce contexte, la Déclaration de Lomé de l'Union africaine sur la dette a proposé la Position africaine commune (PAC) sur la dette comme une réponse coordonnée et stratégique aux défis croissants liés à l'endettement du continent. La PAC servira de cadre politique unifié, adopté par les États membres de l'UA, afin d'articuler les priorités et les positions collectives de l'Afrique sur la gouvernance, la durabilité et la restructuration de la dette mondiale. Elle reflète un engagement partagé visant à renforcer la voix de l'Afrique dans les dialogues financiers internationaux, à combler les lacunes systémiques de l'architecture financière mondiale et à promouvoir des solutions équitables qui s'alignent sur les objectifs de développement du continent. La PAC servira de plateforme structurée permettant aux États membres de s'engager de manière multilatérale avec les créanciers, les partenaires au développement et les institutions, garantissant ainsi que les priorités de l'Afrique en matière de dette soient systématiquement représentées et prises en compte sur la scène mondiale.

La PAC sur la dette sera mise en œuvre autour de deux piliers, à la fois interdépendants et mutuellement renforcés : la réponse immédiate aux crises et les réformes systémiques (Pilier 1), et le financement durable assorti d'une résilience institutionnelle (Pilier 2), avec pour objectif ultime de ramener les pays africains sur la voie d'une dette viable et de réaliser [l'Agenda 2063](#).

Objectifs

- Renforcer la capacité des journalistes à comprendre et à rendre compte de la Position commune africaine sur la dette, en mettant l'accent, sans s'y limiter, sur la dette souveraine et sa gestion, la justice fiscale et l'architecture financière mondiale.
- Intensifier l'engagement des médias envers les cadres politiques continentaux et les processus de réforme de la dette de l'UA, y compris la Déclaration de Lomé sur la dette.
- Outiller les journalistes pour humaniser les questions de dette à travers une narration centrée sur les personnes.
- Élargir le Réseau africain des médias sur la dette (M-DNA).

Résultats attendus

- Augmentation de la qualité et de la fréquence des reportages factuels et fondés sur des données probantes concernant la dette souveraine, la justice fiscale et l'architecture financière mondiale.
- Participation plus forte et mieux informée des médias aux débats sur les politiques financières continentales et mondiales, y compris aux processus de réforme de la dette de l'UA.
- Couverture médiatique plus accessible et centrée sur les personnes, reliant les politiques macroéconomiques à leurs effets concrets sur les communautés, les services publics et les résultats en matière de développement.
- Élargissement de l'adhésion, renforcement de la collaboration et apprentissage continu au sein du Réseau africain des médias sur la dette (M-DNA), y compris la poursuite de l'engagement à travers les cours AFRODAD sur la dette et le développement.



AFRICAN FORUM AND NETWORK
ON DEBT AND DEVELOPMENT



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
KENYA

